

RAPPORT D'ACTIVITÉS

**1^{er} avril 2025 au
31 mars 2026**



Fonds Régions et Ruralité (FRR)
Volet 2 – Soutien à la compétence de
Développement local et régional des MRC

Adopté le 22 juin 2026
Résolution # 2026-06-161

Table des matières

1. INTRODUCTION	2
2. PRIORITÉS D'INTERVENTION 2025-2028	2
3. BILAN DES ACTIVITÉS PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION	3
3.1 Vitalité économique	3
3.2 Développement territorial	4
3.3 Promotion régionale et touristique	6
3.4 Développement culturel.....	7
3.5 Exploitation et développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry	8
3.6 Sécurité publique/incendie	9
3.7 Analyse/planification stratégique et gestion de l'informatique et son optimisation	9
4. ÉTABLISSEMENT, FINANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL AVEC DES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU MILIEU.....	10
5. BILAN PRÉVISIONNEL FINANCIER DU 1 ^{er} AVRIL 2025 AU 31 MARS 2026.....	11
6. DÉTAIL DES PROJETS FINANCÉS EN LIEN AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'INTERVENTION – PREMIER TRIMESTRE DE 2026	11

1. INTRODUCTION

Le Fonds Régions et Ruralité (FRR) 2025-2028 – Volet 2, entré en vigueur le 11 décembre 2025, a pour objectif de permettre aux MRC de mieux s'adapter à l'évolution des enjeux socioéconomiques, aux réalités territoriales et aux opportunités de développement, sur la base des multiples responsabilités qui leur incombent.

Le FRR Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC vise à soutenir les MRC dans leur mission de développement local et régional. Cette enveloppe est déléguée par le ministère afin que les MRC prennent toute mesure favorisant le développement sur leur territoire conformément aux priorités d'intervention établies.

Ainsi, en vertu de l'entente convenue avec le ministère, la MRC de Beauharnois-Salaberry bénéficie d'une enveloppe financière totale de 4 453 077 \$ qu'elle entend affecter aux orientations budgétaires des années 2025 à 2027.

En vertu de cette entente, la MRC doit donc produire un rapport annuel d'activités. Le présent rapport couvre ainsi la première année de l'entente, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

2. PRIORITÉS D'INTERVENTION 2025-2028

Le 18 mars 2026, sur la base des obligations dictées dans l'entente, le Conseil des maires de la MRC de Beauharnois-Salaberry a adopté, par la voie de sa résolution numéro 2026-03-072, le « Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry », identifiant les neuf (9) secteurs suivants comme priorités d'intervention :

1. Vitalité économique (incluant le soutien aux entreprises);
2. Développement territorial (incluant le développement social et la réalisation de projets structurants);
3. Promotion régionale et touristique;
4. Développement culturel;
5. Exploitation et développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry;
6. Aménagement du territoire;
7. Environnement;
8. Sécurité publique/incendie;
9. Analyse/planification stratégique et gestion de l'informatique et son optimisation.

Le « Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire » expose davantage en détail chacune des priorités.

3. BILAN DES ACTIVITÉS PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION

3.1 Vitalité économique

La MRC de Beauharnois-Salaberry a poursuivi en 2025-2026 ses interventions en développement économique local, grâce à l'équipe dédiée au sein du Service du développement du territoire, composée d'un gestionnaire de fonds, d'une conseillère en financement, de conseillers aux entreprises, d'un coordinateur au développement du territoire, d'un technicien en financement et d'un agent de soutien. Les salaires de ces ressources, à l'exception des conseillers aux entreprises, sont en partie imputés au financement du Fonds Régions et Vitalité, reflétant le caractère structurant de leurs interventions au bénéfice du tissu économique régional et de ses partenaires.

- **Fonds Propulsion — deuxième édition**

Le fait marquant de l'exercice est le lancement réussi de la deuxième édition du Fonds Propulsion, initiative phare conçue pour stimuler la productivité et l'innovation au sein des entreprises du territoire. Cette année encore, trois lauréats se sont vu remettre une contribution non remboursable afin de mettre en action leurs projets. L'équipe a également accompagné plus de 25 entreprises dans leurs démarches d'amélioration de leur productivité, soit 250 % de l'objectif annuel. L'engouement suscité auprès des entrepreneurs confirme la pertinence et la notoriété d'un outil de financement adapté aux entreprises en croissance.

- **Financement du MEIE — Réseau Accès PME, un effet levier au FRR**

Le financement obtenu du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dans le cadre du Réseau Accès PME joue un rôle structurant pour l'ensemble de l'équipe en développement économique. En assurant le financement des conseillers aux entreprises, ce programme crée un effet de levier direct et mesurable sur les activités de l'équipe en financement, soutenu par le Fonds Régions et Ruralité : c'est en effet grâce aux interventions des conseillers MEIE (qui identifient les besoins, orientent les entrepreneurs et créent les liens de confiance) que les dossiers cheminent vers les outils financiers gérés par l'équipe FRR. Les deux sources de financement sont donc complémentaires et interdépendantes, et leur combinaison produit des résultats nettement supérieurs à ce que chacune pourrait générer isolément.

Cette synergie se reflète clairement dans les résultats de l'exercice 2025-2026. Les conseillers aux entreprises et en financement ont rencontré ou accompagné 262 entreprises, toutes phases de développement confondues, soit 262 % de l'objectif annuel fixé à 100 entreprises. De ce bassin d'entreprises rejointes, 24 ont effectué des demandes de soutien financier auprès du gestionnaire de fonds (160 % de l'objectif), et 15 ont été accompagnées ou référées dans un processus de transfert ou de relève entrepreneuriale, soit trois fois l'indicateur de performance fixé. Sur le plan de la transformation numérique, 69 entreprises ont été conseillées sur l'utilisation du Web pour

accroître leur chiffre d'affaires (460 % de l'objectif), dont 11 ont été référées vers des partenaires spécialisés.

Ces résultats illustrent concrètement la valeur ajoutée d'une équipe intégrée où les mandats se renforcent mutuellement.

3.2 Développement territorial

Les activités de développement territorial ont été portées en 2025-2026 par un conseiller en développement social et un gestionnaire de projet pour le Projet Signature Innovation. Les salaires de ces ressources sont en partie imputés au financement du Fonds Régions et Vitalité, en cohérence avec les mandats d'intervention et de concertation qui leur sont confiés sur le territoire.

- **Développement social — Un engagement concret au service du bien-être collectif**

Le conseiller en développement social a exercé en 2025-2026 un rôle central d'animation, de concertation et d'accompagnement auprès des acteurs du milieu communautaire et des partenaires gouvernementaux présents sur le territoire. Son travail a couvert plusieurs champs d'intervention prioritaires, notamment la réussite éducative et sociale, la santé mentale, le logement, l'accès aux services sociaux et de santé, l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance ainsi que la sécurité alimentaire. Ces interventions contribuent directement au renforcement du filet social et à l'amélioration des conditions de vie de la population de la MRC.

- **Concertation régionale**

La MRC a maintenu une participation soutenue aux instances de concertation sous-régionales en développement social de la Montérégie-Ouest, sous le leadership de Concertation Horizon. En siégeant à la table des partenaires et en contribuant activement aux différentes communautés de pratique, notamment en transport, en réussite éducative et en sécurité alimentaire, le conseiller a favorisé la cohérence des interventions, l'optimisation des ressources et le développement d'initiatives concertées à l'échelle territoriale. Cette implication a également permis d'assurer un arrimage stratégique entre les priorités locales et régionales, tout en renforçant les collaborations intersectorielles au bénéfice de la population.

- **Alliance pour la solidarité 2024-2029**

Le conseiller a joué un rôle actif dans les travaux préparatoires menant à l'annonce, en fin d'année, d'une nouvelle étape du déploiement de l'Alliance pour la solidarité 2024-2029 dans l'ouest de la Montérégie. Le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry bénéficiera dans ce cadre d'une enveloppe de 520 842 \$, destinée à des projets démontrant un ancrage territorial fort, favorisant la concertation et agissant prioritairement sur les déterminants collectifs de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

- **Soutien en réussite éducative et sociale**

En collaboration avec ses partenaires, la MRC a soutenu financièrement quatre projets portés par des acteurs du milieu œuvrant auprès de la population jeunesse, pour une enveloppe budgétaire totale de 15 000 \$. Ces projets ont permis de bonifier le service d'aide aux devoirs à Jeunesse Beauharnois par la mise à disposition de matériel pédagogique adapté, d'offrir des opportunités de développement en littératie et en numératie à la Maison des jeunes l'Entracte de Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier, d'améliorer l'environnement de travail de la Maison de la Jeunesse 12-17 de Valleyfield, et de tenir le Colloque Bienveillance Beauharnois-Salaberry, une journée de formations et d'ateliers destinée aux intervenants gravitant autour des enfants de 0 à 12 ans du territoire.

- **Programmes d'aide à la rénovation résidentielle**

En complémentarité avec ses mandats en développement social, la MRC a de nouveau rendu disponibles le Programme d'adaptation de domicile (PAD) et le programme Réno-Région en partenariat avec la Société d'habitation du Québec. Ces programmes ont démontré une forte popularité : 17 ménages des villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Beauharnois se sont prévalus du Programme PAD, représentant un soutien financier total de 265 237 \$ pour les années 2024-2025 et 2025-2026, tandis que le programme Réno-Région a desservi deux foyers de Beauharnois pour une aide de 48 477 \$.

- **Ententes sectorielles — développement de la Montérégie**

La MRC a maintenu en 2025 sa participation active aux instances de concertation sous-régionales et à plusieurs ententes sectorielles structurantes pour le développement du territoire :

- L'entente sectorielle de développement pour la structuration montérégienne du développement social, sous le leadership de Concertation Horizon, a permis à la MRC de contribuer aux communautés de pratique en transport, réussite éducative et sécurité alimentaire, et d'amorcer en fin d'année le déploiement de l'Alliance pour la solidarité 2024-2029, dotée d'une enveloppe de 520 842 \$ pour le territoire.
- L'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Montérégie a soutenu le développement des filières agricoles et agroalimentaires du territoire, en favorisant la mise en valeur des produits du terroir et le renforcement des circuits courts régionaux.
- L'entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie a contribué au développement et à la mise en valeur des infrastructures récréatives et cyclables du territoire, en cohérence avec les orientations de mobilité active et de tourisme durable de la MRC.
- L'entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie a permis de

soutenir la gestion durable et la mise en valeur des ressources forestières présentes sur le territoire de la MRC.

- L'entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie a appuyé les efforts de la MRC en matière d'attraction, de rétention et de formation de la main-d'œuvre, en complémentarité avec les actions menées auprès des entreprises du territoire.

- **Projet Signature Innovation (PSI)**

Le Projet Signature Innovation a franchi en 2025 des jalons majeurs, consolidant sa portée régionale. L'identité de marque et la facette signalétique du parcours récréotouristique culturel ont été créées, les sites retenus ont été confirmés avec les municipalités, et les concepts d'aménagement ont été validés. Une solution numérique immersive et interactive a été développée avec des firmes spécialisées. Des relevés d'arpentage et l'optimisation des plans et devis ont été réalisés, et les autorisations requises pour les travaux prévus en 2026 ont été obtenues. D'autres soutiens financiers supplémentaires ont été confirmés, portant le total de l'enveloppe à 2,75 M \$.

- **Navette fluviale Les Cèdres — Salaberry-de-Valleyfield**

La MRC de Beauharnois-Salaberry, en partenariat avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges, Développement Vaudreuil-Soulanges et les municipalités concernées, a procédé à la reconduction de l'entente de soutien financier pour les activités d'opération de la navette fluviale reliant Les Cèdres et Salaberry-de-Valleyfield pour la saison estivale 2025. Ce lien fluvial constitue un axe stratégique de mobilité douce complémentaire au réseau cyclable régional, en plus de contribuer à la vitalité touristique et économique des deux territoires. La reconduction de l'entente confirme l'engagement des partenaires à maintenir un service saisonnier sécuritaire, fiable et accessible, et ouvre la voie à des initiatives conjointes visant l'amélioration de l'expérience des usagers.

- **Étude sur l'hébergement Vanlife**

La MRC a entrepris les travaux préparatoires nécessaires à la mise en place de ce produit touristique original. Une réflexion sur les besoins en hébergement adaptés aux adeptes du tourisme itinérant a été amorcée en parallèle du développement du circuit, avec pour objectif de proposer à terme sept haltes réparties sur le territoire.

3.3 Promotion régionale et touristique

La mission de promotion régionale a été assurée en 2025-2026 par une coordonnatrice à la promotion régionale, une conseillère en marketing numérique, un chargé de projets à l'accueil et des préposés à l'accueil touristique. Les salaires de ces ressources sont en partie imputés au financement du Fonds Régions et Vitalité, en cohérence avec les mandats de promotion régionale, de développement de produits touristiques et d'accueil confiés à ce volet du service.

- **Lancement de la saison touristique et accueil**

Le lancement de la saison touristique 2025, tenu le 12 juin à la Centrale hydroélectrique de Beauharnois, a réuni plus d'une centaine d'entrepreneurs, d'élus et d'acteurs de l'industrie. À cette occasion, la MRC a dévoilé sa nouvelle carte touristique regroupant 258 entreprises et attraits régionaux, tirée à 45 000 exemplaires dont 35 000 distribués par publipostage. Le bureau d'accueil touristique régional à la Halte des Villages du Parc régional de Beauharnois-Salaberry, situé à Saint-Louis-de-Gonzague, a accueilli 2 249 visiteurs au cours de la saison, soit une hausse de 33 % par rapport à l'année précédente, et 47 % provenaient de l'extérieur du territoire. L'équipe a par ailleurs assuré une présence à 24 événements régionaux afin d'accueillir les visiteurs et de faire rayonner le territoire.

- **Escapades propulsées par Desjardins**

Cinq escapades guidées ont été organisées au cours de la saison estivale, mobilisant 114 participants qui ont visité une dizaine d'entreprises du territoire. Ces activités ont généré plus de 23 000 \$ en retombées économiques locales estimées, confirmant la pertinence de ce produit expérientiel ancré dans le tissu entrepreneurial régional.

- **Campagne Hello et Explore ta Montérégie Gourmande**

En partenariat avec Desjardins et Tourisme Montérégie, la MRC a déployé pour une deuxième année la carte Hello, permettant aux consommateurs d'acheter une carte bonifiée de 50 % à dépenser dans les commerces locaux participants. Les 400 cartes disponibles se sont écoulées en moins de cinq jours, générant 60 000 \$ en retombées économiques dans une trentaine d'établissements. Une campagne d'achat local distincte a été menée au centre-ville de Beauharnois dans le contexte des travaux de réfection des rues Ellice et Saint-Laurent, générant 36 650 \$ en retombées directes pour les commerçants du secteur.

- **Bilan de saison**

Le bilan de la saison touristique présenté au Conseil des maires de septembre 2025 a démontré des résultats probants : tenue de 108 rendez-vous culturels, hausse de près de 8 000 visiteurs sur les plateformes Web, mise en lumière de plus de 250 entreprises et 40 événements dans les diverses campagnes, présence aux salons du vélo de Montréal, Gatineau et Québec, et couverture médiatique atteignant 874 000 impressions dans La Presse +.

3.4 Développement culturel

Les activités de développement culturel ont été portées en 2025-2026 par une coordonnatrice au développement culturel et par une conseillère en développement du patrimoine, dont la portion du poste non couverte par la subvention du ministère de la

Culture et des Communications (MCC) est imputée au financement du Fonds Régions et Vitalité. Cette complémentarité de financement permet d'assurer la pleine réalisation des mandats culturels de la MRC sur l'ensemble de son territoire.

- **Fonds de soutien aux initiatives culturelles**

À titre de mandataire régional, la MRC a assuré la gestion administrative de l'Entente de partenariat territorial Arts et Lettres en Montérégie, regroupant les MRC de la Montérégie, l'agglomération de Longueuil, le Conseil des arts et des lettres du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Cette entente a permis en 2025 d'attribuer des bourses à sept artistes et organismes du territoire.

Un appel de projets a par ailleurs permis d'octroyer sept bourses provenant du Fonds de soutien aux initiatives culturelles pour un montant total de 40 000 \$ à des artistes et organismes locaux dans les disciplines suivantes : cinéma, arts visuels, photographie, vitrail, archéologie et histoire. Ces investissements ont contribué à enrichir l'offre culturelle locale et à soutenir la création sur l'ensemble du territoire.

- **Culture en Plein Air**

La troisième édition de Culture en plein air a été déployée de juin à septembre 2025, avec la participation de l'organisme Classival pour un volet de musique classique. Sept spectacles gratuits (en musique, cirque, danse et théâtre) ont été offerts dans les espaces publics extérieurs des municipalités rurales du territoire, rendant la culture accessible à l'ensemble de la population.

3.5 Exploitation et développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry

Le Parc régional de Beauharnois-Salaberry, situé au cœur de la MRC et parcourant six des sept municipalités du territoire, constitue un vaste équipement récréatif accessible à tous pour la pratique d'activités de plein air et de saines habitudes de vie depuis maintenant 30 ans. Il ne cesse de se développer et d'attirer chaque année près de 300 000 usagers friands d'activités de plein air. On y retrouve plus de 72 km de pistes multifonctionnelles reliant les deux pôles urbains de la MRC à quatre des cinq municipalités rurales du territoire, plusieurs haltes d'interprétation, des aires de repos, des quais, des rampes de mise à l'eau et plusieurs infrastructures signalétiques qui transforment le parc en un véritable musée à ciel ouvert mettant en valeur le patrimoine régional.

Au cours de l'année 2025, l'apport financier du FRR – Volet 2 a notamment permis d'assumer les diverses dépenses d'exploitation du Parc régional, dont voici quelques exemples :

- Remplacement du matériel de dépannage mécanique et opérations de la Vélo-Patrouille de la MRC qui accueille, renseigne et vient en aide (réparations et premiers soins) aux usagers du Parc régional pour un total de 3 977 \$ (2^e partie,

pour donner suite aux investissements faits en 2024);

- Acquisition d'un souffleur sac à dos au coût de 892 \$ pour optimiser les opérations d'entretien;
- Acquisition d'une mini-excavatrice pour remplacer un équipement en fin de vie et être plus agiles dans les opérations au coût de 104 790 \$;
- Études et analyses portant notamment sur la gestion des actifs du Parc régional et le réaménagement de l'accès à la Halte des Villages pour un total de 25 752 \$ dépensés en honoraires professionnels;
- Aménagements paysagers et fauniques ainsi que la réalisation d'études sur la population de cerfs de Virginie pour un total de 12 288 \$ investis ;
- Mise en place d'un mode de navettage, soit un service d'accompagnement cycliste à la traversée du pont de Saint-Louis, une dépense de 9 443 \$;
- Planification et coordination de grands travaux de réfection d'infrastructures à prioriser selon l'exercice de planification finalisé en 2025.

3.6 Sécurité publique/incendie

Pour répondre à son objectif d'assurer la sécurité du public, la MRC travaille en concertation avec les services de police desservant son territoire ainsi qu'avec le milieu municipal. Le renouvellement de l'entente de collaboration avec les deux corps policiers desservant la MRC a d'ailleurs été fait en 2025. Plusieurs rencontres ont eu lieu pour réviser les stratégies d'intervention et optimiser les activités opérationnelles.

La MRC assure également la planification et la coordination de la Sécuri-Parc, une équipe composée de quatre agents (étudiants) et d'un coordonnateur. Cette équipe a pour mandat de sensibiliser la population sur les lois et règlements municipaux, de même que sur les enjeux de sécurité. Tout au long de la saison, ils sont une présence rassurante dans les lieux publics et une ressource de première ligne pour venir en aide aux citoyens.

3.7 Analyse/planification stratégique et gestion de l'informatique et son optimisation

En 2025, la MRC a réalisé un exercice de planification stratégique avec la firme Vignola afin de permettre aux élus un temps de réflexion quant au rôle de la MRC à propos de quatre grands axes : la culture, le tourisme, le développement social et le développement du territoire. Bien qu'aucune planification stratégique n'ait encore été adoptée, les élus ont pu se pencher sur les éléments désirés à la suite du rapport de Vignola et lors de plusieurs rencontres, certaines impliquant d'autres acteurs du milieu, organismes et partenaires. Cela leur a permis de préciser certaines orientations et d'apporter des changements dès le premier trimestre de 2026, alors que certains éléments seront analysés à la fin de l'année.

4. ÉTABLISSEMENT, FINANCEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL AVEC DES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU MILIEU

Reconnue comme l'interlocuteur privilégié pour la conclusion d'ententes sectorielles de développement local et régional, la MRC est à l'affût des enjeux et opportunités pour les municipalités de son territoire et le cas échéant, convient annuellement à la signature d'ententes avec des ministères et organismes.

Les ententes soutenues en 2025-2026, interpellant plusieurs membres de l'équipe de la MRC, sont les suivantes :

Nom de l'entente	Priorité d'intervention visée	Montant engagé et versé dans l'année de référence
Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Montérégie	Vitalité économique	9 231 \$
Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie	Vitalité économique	5 413 \$
Entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie	Exploitation et développement du Parc régional	5 000 \$
Entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie	Aménagement du territoire	4 800 \$
Entente sectorielle de développement pour les arts et les lettres (CALQ)	Développement culturel	20 000 \$
Concertation Horizon (CH)	Développement territorial	25 000 \$

5. BILAN PRÉVISIONNEL FINANCIER DU 1^{er} AVRIL 2025 AU 31 MARS 2026

Dépenses admissibles	Montant
Vitalité économique (incluant le soutien aux entreprises)	330 000 \$
Développement territorial (incluant le développement social et la réalisation de projets structurants)	187 000 \$
Promotion régionale et touristique	183 000 \$
Développement culturel	128 000 \$
Exploitation et développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry	288 226 \$
Sécurité publique	40 250 \$
Analyse et planification stratégique	43 371 \$
Dépenses d'administration	2 720 \$
Ententes sectorielles	69 444 \$
Total	1 316 291 \$

6. DÉTAIL DES PROJETS FINANCÉS EN LIEN AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'INTERVENTION – PREMIER TRIMESTRE DE 2026

- **Révision du schéma d'aménagement et de développement**

Le Schéma d'aménagement constitue la pierre angulaire de l'organisation physique d'un territoire et dresse la vision régionale de son développement économique social et environnemental. En fonction des dispositions légales et suite au dépôt des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire, la MRC a officiellement amorcé ce processus en 2025. Ce processus de révision s'étend sur quelques années et comporte plusieurs grandes phases, soit le bilan des actions, le diagnostic du territoire, les activités de concertation, la rédaction, ainsi que l'acceptation ministérielle. Ce vaste chantier, qui se poursuivra jusqu'en 2028, s'ajoute aux divers mandats du service et mobilise l'ensemble de son équipe en plus de consultants externes. À cette fin, un montant de 4 401,60 \$ a été versé en honoraires professionnels pour le 1^{er} trimestre de l'année 2026.

Le renouvellement et la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC est un des mandats importants du service. Il a pour ambition de soutenir la pérennité et le dynamisme des activités agricoles tout en renforçant la vitalité du territoire. Il enrichit la planification prévue lors de la révision du schéma d'aménagement de la MRC, en offrant une vision adaptée aux enjeux actuels et aux

besoins des acteurs du secteur. Plus qu'un simple cadre, ce plan se veut un véritable laboratoire d'idées, permettant aux acteurs agricoles de s'ajuster aux transformations du secteur et aux évolutions économiques, sociales et climatiques. Il constitue également un levier stratégique pour intégrer de manière cohérente les politiques et programmes des différents paliers de gouvernement, afin de maximiser l'efficacité et l'impact des actions sur le territoire agricole. Diverses portions de ce mandat ont été traitées avec le soutien d'une firme externe, pour un total de 6 509,55 \$ en honoraires au cours du 1^{er} trimestre de 2026.

- **Cadre réglementaire pour l'implantation d'éoliennes**

Au courant de l'année 2025, la MRC a amorcé les travaux préparatoires de révision des dispositions encadrant les éoliennes, en vue de conduire à une modification de son schéma d'aménagement en conformité avec les attentes de la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT), visant à favoriser la mise en valeur du potentiel éolien du territoire et à permettre aux municipalités d'évaluer les projets éoliens proposés. Ces travaux rédactionnels sont menés en collaboration avec le soutien de professionnels externes (spécialistes du domaine éolien et des communications, avocats et urbanistes) et par la contribution des différents ministères concernés par l'OGAT. Un total de 4 718,49 \$ a été dépensé en honoraires professionnels à cet effet du 1^{er} janvier au 31 mars 2026. À même cette démarche réglementaire, la MRC de Beauharnois-Salaberry était dans l'obligation de tenir une assemblée publique de consultation afin de présenter à la population les modifications réglementaires proposées et de les entendre quant à leurs préoccupations. Le tout a eu lieu le 29 avril 2026 à l'hôtel Moco de Salaberry-de-Valleyfield. Plus de 250 personnes étaient présentes dans la salle, en plus de plusieurs dizaines de personnes en direct en ligne.

- **Projet Signature Innovation (PSI)**

Le Projet Signature Innovation (PSI) de la MRC vise à concrétiser une initiative ambitieuse et distinctive, destinée à consolider son identité territoriale forte, tout en étant alignée sur une vision de développement. La MRC entend donc déployer, à travers ses sept municipalités, un parcours récréotouristique culturel, immersif et interactif, qui proposera la découverte du territoire sous un angle unique. Ce circuit offrira des aménagements permettant une mise en valeur des lieux emblématiques et des ouvrages distinctifs qui composent notre ADN régional. Ce chantier multisite prendra forme à compter de l'automne 2026.